

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU MASSIF DU
MARKSTEIN GRAND-BALLON**

64, Grand Rue - 68470 FELLERING

☎ 03 89 82 13 66 - Mail: smmgb@wanadoo.fr

COMITE SYNDICAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 MARS 2024

A LA MAISON DU MARKSTEIN

Présents :

Mme Annick LUTENBACHER - Présidente - Conseillère d'Alsace

M. Francis KLEITZ - Vice-Président - Conseiller d'Alsace

Mme Marie-France VALLAT - Conseillère d'Alsace

M. Jean-Marie GRUNENWALD - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de St-Amarin

M. Éric ARNOULD - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin

M. Luc MARCK - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller

M. Jean-Jacques FISCHER - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller

Mme Maud HART - Déléguée de la Communauté de Communes Région de Guebwiller

M. Cyrille AST - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin

M. Maxime BELTZUNG - Conseiller d'Alsace

M. Philippe HECKY - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller

Absents excusés :

Mme Nadine SPETZ - Secrétaire - Déléguée de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin -
Procuration à M. Cyrille AST

M. Raphaël SCHELLENBERGER - Conseiller d'Alsace - Procuration à Mme Annick LUTENBACHER

M. Pierre VOGT - Conseiller d'Alsace – Procuration à Mme Marie-France VALLAT

Mme Monique MARTIN - Conseillère d'Alsace – Procuration à M. Francis KLEITZ

Mme Karine PAGLIARULO - Conseillère d'Alsace

Assistaient également :

Mme Marie-Christine PETER - Cheffe de projet Montagne de la CeA

Mme Christelle VERGER - Responsable administratif et financier du SMMGB

M. Thomas CRON - Chef d'exploitation du SMMGB

M. Bastien URFFER - Chargé de mission du SMMGB

Mme Annick LUTENBACHER, Présidente, salue l'ensemble des collègues élus, Mme Marie-Christine PETER, cheffe de projet à la CEA, Mme Christelle VERGER, M. Thomas CRON et M. Bastien URFFER personnels du SMMGB, ainsi que M. Grégoire Gauchet pour la presse régionale, et les remercie pour leur présence.

Elle donne connaissance des personnes excusées et des procurations ; le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance ouverte à 14h30. Elle rappelle que les différents documents ont été adressés par courriel à l'ensemble des délégués afin qu'ils puissent en prendre connaissance dans la perspective de la réunion du jour.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 13 Décembre 2023
2. Alimentation en eau potable du Grand-Ballon
3. Modification des statuts du SMMGB
4. Débat d'orientations budgétaires 2024
5. Divers et communication.

1 – APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023

➤ **Le comité syndical approuve le PV de la séance du 13 décembre 2023**

- **Abstention** **1 voix – M. Jean-Marie Grunenwald**
- **Pour** **14 voix**

2 - ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU GRAND BALLON

La Présidente rappelle que la gestion de l'AEP du Grand-Ballon relève actuellement des opérateurs privés du site. Elle déroule et commente une présentation power point qui permet d'explicitier la complexité du sujet, tant au niveau du foncier qu'au niveau technique.

Le réseau eau est alimenté par deux sources, une source dite Kaltebrunnen propriété de la famille SCHUBNEL sur ban de Murbach et dont le droit d'usage appartient au CVS, et une source située en forêt domaniale sur ban de Lautenbach Zell et gérée par l'ONF.

Ces deux sources fournissent un réservoir, dit « réservoir bas », sur ban de Lautenbach Zell, situé en domaniale, d'une capacité de 105m³, sans désinfection ni traitement.

Les eaux sont pompées vers le réservoir du radar au sommet du Grand-Ballon, dit « réservoir haut », propriété de l'Aviation Civile, d'une capacité de 130m³, équipé d'un dispositif de javellisation.

L'eau est ensuite distribuée en gravitaire aux établissements du site.

Cependant, une seule et même conduite est utilisée pour le refoulement et la distribution entre le réservoir bas et le réservoir haut, le réseau de distribution n'ayant pas été entièrement réalisé, ce qui engendre lors du pompage une distribution d'eau non traitée aux établissements.

La propriété des réseaux est répartie comme suit :

- Réseau entre le réservoir bas et le Chalet Hôtel datant des années 1920, propriété du CVS (Club Vosgien Strasbourg) et sur propriétés foncières de la famille SCHUBNEL
- Réseau entre le réservoir haut et le Chalet Hôtel, propriété du SMMGB sur propriété foncière de la ville de Soultz.

L'exploitation du réseau est privée et gérée par le CVS.

Il est à noter que la construction de la Maison de l'abeille a également induit une situation litigieuse entre les opérateurs du site.

La mise en vente du Chalet Hôtel par le CVS en avril 2023 bouleverse ce contexte.

Le 17 juillet 2023, le SMMGB est informé d'une offre d'achat par M. BOSC et des interrogations de ce dernier sur l'exploitation future du réseau d'eau ; le 7 novembre 2023, signature d'un compromis de vente entre le CVS et M. BOSC avec clause suspensive au 31/03/2024 liée à la garantie d'approvisionnement en eau nécessaire à l'exploitation future.

Afin d'étudier les évolutions potentielles, le SMMGB organise plusieurs réunions de concertation avec le soutien de M. le Sous-préfet :

- **Le 16 octobre 2023**, réunion au pôle 360 à Soultz : présentation du contexte, des besoins et des travaux à envisager en présence de M. le Sous-préfet, du député, de la CeA, de la Ville de Soultz, de la commune de Murbach, du CVS, de l'ARS, de la DTT, de l'ONF, de la CCRG, de SUEZ, de CALEO, du SNIA, du CEN, de MM. SCHUBNEL et BOSC.
- **Le 7 décembre 2023**, réunion au pôle 360 à Soultz, en présence de M. le Sous-préfet, du Commissaire de massif, des services de la CeA, de la Région GE, de la Ville de Soultz, de la commune de Murbach, du CVS, de l'ARS, de la DTT, de l'ONF, de la CCRG, du SNIA, de MM. SCHUBNEL, BOSC, BRILLE et RICHE.

Rappel du contexte, des besoins et présentation de 3 options de gestion :

1-a Gestion privée avec abandon des réseaux existants et livraison par camions-citernes – non retenue ;

1-b Gestion privée par les opérateurs du site (non souhaitée par les socioprofessionnels du site) ;

2- Création d'un réseau public et gestion par le SMMGB (souhaité par les services de l'État et les socioprofessionnels du site).

- **Le 29 janvier 2024**, nouvelle réunion en Sous-Préfecture de Thann avec M. le Sous-préfet, le député, le Commissaire de massif, les services de la DDT, l'ARS, l'Agence de l'Eau, l'ONF, la CEA, le SPTG.

Les modalités préalables à la création d'un réseau public géré par le SMMGB sont précisées :

- Modification des statuts du SMMGB
- DUP pour la protection des sources (autorisation de prélever et instauration de périmètres de protection) et du réservoir du bas
- Étude de vulnérabilité des sources et expertise par un hydrogéologue agréé

- Étude de faisabilité pour évaluation des coûts
- Convention avec l'ONF concernant la source, le réservoir et les conduites (équipements situés en forêt domaniale)
- Acquisition de la source Kaltebrunnen avec débit réservé de 3 m³/j pour la ferme Schubnel, convention et servitudes de passage du réseau entre réservoir bas et Chalet Hôtel
- Servitudes de passage avec le Chalet Hôtel (réseau réservoir bas - Chalet Hôtel) et convention concernant la gestion et l'accès à l'armoire électrique
- Convention avec le CNRA (en remplacement de la convention du 03/04/2010 entre CNRA Est, CVS et SMMGB), intégrant un nouveau dispositif de télégestion
- Convention de servitude avec la ville de Soultz pour le passage des conduites
- Contrat de prestation de service pour l'exploitation et l'entretien du réseau et des équipements
- Règlement intérieur de gestion du service avec les opérateurs du site (incluant obligation des citernes de récupération des eaux pluviales).
- **Le 12 février 2024** réunion technique en Préfecture de Colmar, en présence de M. le Sous-préfet, des services juridiques de la préfecture et de la CEA et du SMMGB, afin de préciser les compétences Eau et Assainissement du SM dans les statuts.

Suite à cette présentation, la Présidente ouvre le débat.

M. Éric ARNOULD s'interroge sur les quantités d'eau produites par les 2 sources, seront-elles suffisantes pour alimenter les établissements ? Il indique que le public serait redevable si les sources ne devaient pas produire suffisamment.

La Présidente explique qu'effectivement il y a des périodes d'étiage et que pour limiter les risques, chaque établissement devra installer une citerne de récupération des eaux pluviales pour les toilettes. Elle rappelle que la Maison de l'Abeille est déjà équipée, que la Vue des Alpes avait un tel équipement, mais que celui-ci semble nécessiter une rénovation. Quant au repreneur du Chalet Hôtel, il devra prévoir l'installation d'une citerne dans le cadre de son projet de rénovation, la Mairie de Murbach devra être vigilante sur ce sujet lors du dépôt du permis de construire.

M. Luc MARCK indique qu'actuellement nous connaissons sur le site les consommations des établissements de MM. BRILLE et RICHE, mais qu'il est difficile de prévoir les quantités qui seront consommées par un hôtel de 20 chambres.

M. Philippe HECKY s'inquiète de la consommation à venir de l'hôtel sachant que nous allons vers une raréfaction de la ressource eau. Si celle-ci devient insuffisante, il faudra pourvoir aux besoins du site.

M. Francis KLEITZ indique qu'actuellement quand il y a pénurie, c'est déjà le SMMGB qui est sollicité et qu'en cas de difficulté les acteurs se tournent systématiquement vers les collectivités. Il rappelle que si le public ne s'engage pas sur le sujet, l'investisseur se retirera, que nous avons un risque de friche sur le sommet des Vosges et qu'il est illusoire de penser qu'en cas de problème sanitaire la collectivité ne sera pas impactée. Il rappelle qu'actuellement le réseau n'est pas conforme et qu'il y a des problèmes de qualité. Il rappelle que le SMMGB a déjà la compétence eau et assainissement et qu'en cas de problème sa responsabilité sera engagée.

M. Philippe HECKY indique craindre que les consommations d'eau par les usagers de l'hôtel soient exagérées et sans modération.

La Présidente indique que la majorité des consommations eau proviennent des toilettes, que de nombreux bus font une halte au Grand-Ballon et que les usagers profitent de cette pause pour utiliser les toilettes des commerces du site. Il n'y a actuellement pas de toilettes publiques sur le site, mais il pourrait être envisagé l'ajout de toilettes sèches afin de pallier le manque d'eau.

M. Luc MARCK rappelle que les prévisions de consommation de M. BOSC sont de 15m³ par jour et qu'en période d'étiage les deux sources ne produisent pas cette quantité.

Mme Marie-France VALLAT rappelle qu'il n'y a pas eu d'autre profil acheteur mise à part l'offre de M. BOSC, que depuis la fermeture du Chalet Hôtel on a perdu en qualité d'accueil sur le plus haut sommet des Vosges. Elle rappelle que si le SMMGB ne s'engage pas, on risque de n'avoir aucun établissement permettant l'accueil des usagers.

M. Cyrille AST indique qu'il a échangé avec le Président du CVS, que celui-ci lui a indiqué que le modèle économique actuel était à bout de souffle et qu'il y a un risque avéré de friche sur le sommet des Vosges. Il rappelle que sur tout le territoire français, les collectivités ont repris les réseaux AEP en gestion publique, car confrontées aux mêmes enjeux que le SMMGB aujourd'hui.

M. Francis KLEITZ rappelle que c'est le rôle de l'autorité publique de veiller aux respects des règles, que les usagers devront se conformer aux différentes règles de fonctionnement que fixera le SMMGB par le biais du règlement intérieur.

Mme Maud HART demande s'il est possible de restreindre le nombre de m³ à utiliser en période d'étiage.

M. Cyrille AST rappelle que cela est effectivement déjà le cas par le biais d'arrêtés préfectoraux, qui permettent de mettre en place des mesures de rationnement de l'eau en période d'étiage, mais qu'il est impossible d'être derrière chaque usager et qu'il faut toujours compter sur leur civisme. En cas de problème de ressource, le SMMGB pourrait utiliser ce moyen pour restreindre les consommations.

M. Jean-Jacques FISCHER indique que l'étude de vulnérabilité et l'étude de l'hydrogéologue agréé permettront de faire des projections en termes de ressources.

Mme Marie-France VALLAT rappelle que le SMMGB a pendant des décennies supporté la friche Touristra qui avait un impact paysager délétère et qu'il a été particulièrement difficile de solder ce problème. Il serait très dommageable de se retrouver avec la même problématique au Grand-Ballon.

La Présidente indique que le SMMGB ne se saisira pas du problème si une friche devait voir le jour au Grand-Ballon, que ce problème concernerait la commune de Murbach qui devra en faire son affaire.

M. Luc MARCK rappelle que si un réseau public devait voir le jour au Grand-Ballon, cela serait un engagement fort du SMMGB pour pourvoir des intérêts privés. Il regrette que le futur propriétaire n'ait pas souhaité le maintien du PNRBV dans l'annexe qui permettait d'avoir un lieu d'accueil, d'information et de service pendant les 2 mois d'été. Il rappelle que cette annexe a été construite dans les années 2000 à l'aide de subventions.

La Présidente indique qu'effectivement M. BOSC a intégré l'annexe dans le projet d'exploitation de l'établissement, notamment pour faire de l'accueil de groupe. Elle rappelle par ailleurs qu'elle a proposé au PNRBV de s'établir dans la Maison du Markstein, mais que le PNRBV ne souhaite plus gérer des points d'accueil trop onéreux en personnel et que le développement est aujourd'hui axé sur la médiation à la rencontre des usagers sur les sentiers.

La Présidente transmet au comité syndical un courrier du Président de la CCRG reçu lundi 11 mars 2024, qui indique :

- 1- regretter ne pas avoir été convié aux réunions du 29 janvier 2024 et du 12 février 2024
- 2- estimer que le SMMGB a toujours refusé de prendre la compétence eau au Grand-Ballon
- 3- souhaiter que soit rajouté aux statuts dans le paragraphe eau « **et dans la limite des ressources en eau présentes à la date de la signature des présents statuts sur le périmètre d'exercice du syndicat** »
- 4- souhaiter que soit rajouté dans le paragraphe assainissement « **il est rappelé que le mode de traitement par défaut sur ce périmètre est le traitement par l'assainissement autonome non-collectif** »
- 5- noter que le périmètre sur les plans est d'une précision peu exploitable
- 6- regretter que le SMMGB prenne la compétence eau et assainissement de manière précipitée, et estimer que le SMMGB manque de moyens humains et techniques
- 7- s'inquiéter des coûts à venir
- 8- souhaiter que la CCRG ait une minorité de blocage sur ce point.

La Présidente précise en réponse :

1 - La réunion du 29 janvier était destinée uniquement aux élus du SMMGB et aux services des différentes entités qui seront amenés à travailler en collaboration avec le SMMGB pour la création d'un réseau public. Quant à la réunion du 12 février en Préfecture, étaient uniquement présents M. le Sous-Préfet, les services juridiques de la Préfecture, les services juridiques de la CEA et les services du SMMGB. L'objet de cette réunion étant la rédaction des modifications statutaires à entreprendre pour une stabilisation à l'horizon 2026.

2 - Le SMMGB n'a jamais refusé de prendre la compétence eau du Grand-Ballon. De nombreuses tentatives ont été portées par le SMMGB et ont toutes été infructueuses. Dans les années 2000, suite à la construction du radar, le SMMGB a déjà tenté de créer un réseau public. Par ailleurs, durant le mandat 2014/20, plusieurs réunions ont été organisées par M. Alain GRAPPE, alors 1^{er} VP eau et assainissement du SMMGB, afin de tenter de trouver des solutions pérennes, sans succès.

L'engagement du SMMGB sur ce sujet n'est donc pas récent et ne répondra pas uniquement aux velléités d'un repreneur, mais aux besoins des 4 entités opérationnelles sur le site du Grand-Ballon.

3 – Concernant le rajout « **et dans la limite des ressources en eau présentes à la date de la signature des présents statuts sur le périmètre d'exercice du Syndicat** », il ne permettra pas d'éviter la problématique liée aux pénuries saisonnières dans la mesure où les statuts du syndicat mixte ne sont pas opposables aux usagers du service public d'eau. Autrement dit, la mise en place d'un réseau public d'eau potable implique la responsabilité pour son gestionnaire, de fournir aux usagers de l'eau en quantité suffisante à tout moment de l'année, en contrepartie du paiement d'une redevance.

4 - Concernant le rajout « **il est rappelé que le mode de traitement par défaut sur ce périmètre est le traitement par l'assainissement autonome non collectif** » : juridiquement cette phrase aurait plus valeur de précision que d'obligation, les équipements non-collectifs autonomes (donc soumis à la délivrance d'un agrément) sont d'ores et déjà une obligation, du moment que l'immeuble n'est pas raccordé au réseau collectif. Or aucun réseau collectif n'est situé en bordure – ni même à proximité – des parcelles concernées sur le site du GB.

5 – Concernant le plan du périmètre, elle indique qu'effectivement ce plan date des années 1975, que les outils de l'époque ne permettaient pas d'avoir la précision des outils numériques actuels.

6 - Il n'y a pas de prise de compétence précipitée, mais uniquement une clarification des statuts qui au mieux régularise ce qui se passe déjà au Markstein, le SMMGB ayant la compétence eau et assainissement depuis 1975. Le SMMGB n'a pas les moyens humains ni techniques, mais comme pour le Markstein, un contrat sera signé avec un exploitant et suivi par le SMMGB. Ce fonctionnement donne actuellement satisfaction au Markstein.

7 - Concernant les interrogations quant au coût d'investissement pour la remise à niveau du réseau eau du GB, celui-ci sera précisé par l'étude de faisabilité qui devra être engagée, étude qui sera financée à 70% par l'Agence de l'eau. Les investissements nécessaires feront ensuite l'objet d'un programme pluriannuel et d'un plan de financement validé par les élus du SM ; il y a lieu de rappeler que le réseau actuel, même s'il n'est pas satisfaisant est opérationnel. Quant aux coûts de fonctionnement, ils ont été évalués en concomitance avec les coûts de fonctionnement du Markstein.

8 - La CCRG souhaite une minorité de blocage sur ce sujet : aucun membre du SMMGB ne possède de minorité de blocage, cela n'étant ni prévu ni d'ailleurs souhaitable pour un fonctionnement démocratique du SM.

Suite à ce débat, considérant le contexte spécifique lié à la vente du Chalet Hôtel et la nécessité de pérenniser l'alimentation en eau potable du site du Grand-Ballon

➤ **Le Comité Syndical à**

- **11 voix pour**
- **1 voix contre – M. Philippe HECKY**
- **3 abstentions – Mme Maud HART, MM. Luc MARCK et Éric ARNOULD**

- **APPROUVE le principe d'une reprise de la gestion et de l'exploitation du réseau d'alimentation en eau potable (AEP) du Grand-Ballon par le SMMGB**
- **AUTORISE la Présidente à engager les études et démarches pour la création d'un réseau public au Grand-Ballon**
- **AUTORISE la Présidente à faire toutes les demandes de subventions nécessaires à la réalisation du projet**
- **AUTORISE la Présidente à donner les ordres de service nécessaires à la poursuite du projet.**

M. Francis KLEITZ est interloqué par l'abstention de Mme le Maire de Murbach, et rappelle que le SMMGB rend service à la commune de Murbach, le Chalet Hôtel étant sur son ban communal.

La Présidente souligne qu'un maire devrait s'inquiéter d'un risque de friche sur sa commune et exprime également son étonnement.

Mme Maud HART précise qu'elle est favorable à la création d'un réseau d'eau public au Grand-Ballon, mais regrette que l'on n'ait pas pu voter en amont le règlement intérieur. Elle indique par ailleurs que les opposants au projet sont minoritaires et que son abstention ne remet pas en cause la continuité du projet.

M. Francis KLEITZ rappelle que le vote du règlement intérieur est prématuré, qu'il y a de nombreux obstacles à franchir avant la création définitive d'un réseau public au Grand-Ballon et que celui-ci interviendra en temps et en heure.

3 – MODIFICATION DES STATUTS

La Présidente rappelle qu'une analyse juridique a été faite en étroite collaboration entre les services de l'État, de la CeA et du SMMGB afin de préciser les statuts du SMMGB en particulier sur les compétences eau et assainissement, ainsi définies par les statuts actuels dans l'article 2, Objet du syndicat :

- *Assurer la prise en charge d'opérations d'adduction d'eau potable et d'assainissement sur le massif du Markstein Grand-Ballon dans la limite du périmètre et des compétences exercées à la date d'adoption des présents statuts (à préciser en annexe) La comptabilité de ces opérations fera l'objet de deux budgets spécifiques annexes.*

Il s'avère que cette description est incomplète, le SMMGB ayant également, notamment au Markstein, la gestion de la production, du transport, du stockage et de la distribution d'eau potable.

C'est pourquoi il est proposé de rajouter en préambule :

- *En outre, les communes membres de la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin ainsi que les communes membres de la Communauté de communes de la Région de Guebwiller, ont respectivement transféré aux deux établissements publics de coopération intercommunale susnommés leurs compétences en matière d'eau potable et d'assainissement.*

Les deux Communautés de Communes transfèrent ces compétences au Syndicat Mixte Markstein Grand-Ballon pour les actions et aménagements situés dans leur champ de compétences territoriales sur l'ensemble du périmètre du syndicat.

Dans l'article 2 - Objet du syndicat, il est proposé de rajouter la phrase suivante :

- *Enfin, le Syndicat Mixte a pour objet d'exercer, sur son périmètre, les compétences en matière d'eau potable et d'assainissement, telles notamment décrites aux articles L 2224-7, L 2224-8 et suivants du code général des collectivités territoriales.*

Puis il est proposé de rajouter deux missions distinctes à l'article 2 – Objet du syndicat :

- *Réaliser, sur son périmètre, toutes les opérations liées à la production, au transport, au stockage et à la distribution d'eau potable destinée à la consommation humaine. La comptabilité de ces opérations fera l'objet d'un budget spécifique annexe.*
- *Réaliser, sur son périmètre, toutes les opérations liées à la gestion, la collecte, au transport et à l'épuration des eaux usées ainsi que l'élimination des boues produites. La comptabilité de ces opérations fera l'objet d'un budget spécifique annexe.*

Il est également proposé de changer la dénomination actuelle du syndicat, article 1 – Composition du syndicat :

- Syndicat Mixte pour l'aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon

Et de la remplacer par :

- *Syndicat Mixte Markstein Grand-Ballon*

Dernière modification, afin que ses membres puissent participer aux séances du comité syndical en visioconférence, il est proposé de rajouter le paragraphe suivant dans l'article 6 – Comité syndical :

- *Sur décision de son président et exception faite des séances d'installation du nouveau comité et des élections du président et des vice-présidents, les réunions du comité syndical peuvent se tenir en plusieurs lieux, par visioconférence. En ce cas, mention en est faite dans la convocation adressée par le président.*

➤ **Le Comité Syndical à l'unanimité**

- **APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Mixte et de prendre acte des changements intervenus.**

4 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

La Présidente soumet aux membres du comité syndical le document décrivant les orientations budgétaires pour 2024. Elle rappelle le fonctionnement administratif et financier du SMMGB, puis présente les résultats de l'exercice 2023, issus des comptes administratifs. Les principaux postes de dépenses et de recettes sont exposés tant en fonctionnement qu'en investissement, et ce sur les 4 budgets. En matière d'investissements, il est précisé que leur engagement pourra se faire par autofinancement ou qu'ils seront intégrés à la convention de financement annuelle adoptée par les membres statutaires.

➤ **Le Comité Syndical**

- **PREND ACTE des orientations budgétaires 2024.**

5 - DIVERS ET COMMUNICATION

Implantation de panneaux de signalisation touristique par la CEA

La Présidente présente le projet de panneau départemental intitulé « Stations de montagne Markstein Grand-Ballon », ainsi que les deux emplacements prévus en bordure de 4 voies, l'un sur la RD430 à l'entrée de Guebwiller et le second sur la RD1066 après le rond-point St André.

Point sur la saison hivernale

La Présidente donne connaissance du CA de la saison hivernale (ski alpin et luge sur rail), saison catastrophique du fait du manque de neige.

M. Cyrille AST s'interroge sur un éventuel remboursement des forfaits saison achetés par les familles via les clubs de ski. La Présidente indique qu'un décompte a été engagé pour faire un comparatif entre le prix d'achat des forfaits et l'utilisation qui en a été faite. Elle indique que ce point sera à l'ordre du jour du prochain Bureau afin de définir les modalités qui pourront être proposées aux usagers. Elle rappelle que les tarifs étant votés en comité syndical, toute modification ou réduction devra être soumise au vote du comité syndical.

Information sur la reprise en gestion directe de l'exploitation du Bar de la Fédérale et du Bar-Bichettes

La Présidente rappelle au comité syndical que le Bar de la Fédérale ainsi que le chalet snack de la luge sur rail dit « Bar-Bichettes » étaient exploités par l'hôtel Wolf jusqu'à novembre 2023, date à laquelle M. Marc DOPPLER a souhaité dénoncer la convention du fait d'un manque de personnel.

Le SMMGB a consulté les responsables des établissements du Markstein mais aucun n'a souhaité s'engager dans cette reprise. C'est pourquoi le SMMGB propose d'exploiter en gestion directe ces deux établissements avec un salarié dédié.

Orientations pour une nouvelle charte graphique

La Présidente présente au comité syndical le stagiaire en communication qui est actuellement en poste au SMMGB. Celui-ci a engagé une réflexion sur la modification du logo, de la charte graphique et la création d'une mascotte. La proposition du nouveau logo fait débat, M. Cyrille AST regrettant l'abandon de la dénomination « Hautes Vosges d'Alsace » et le manque de couleur. Cependant de nombreux membres apprécient la sobriété du logo et la mascotte représentant l'arnica.

Plus aucun autre point n'étant soulevé, la Présidente lève la séance à 18h45.



Débat d'orientations budgétaires 2024

Comité syndical du 06 mars 2024

Table des matières

1.	Contexte règlementaire	3
2.	Fonctionnement et organisation budgétaire	3
3.	Résultats de l'exercice 2023	5
4.	Orientations budgétaires 2024.....	7
4.1.	Budget Général.....	10
4.1.1.	Section Fonctionnement	10
4.1.2.	Section Investissement	12
4.2.	Budget Assainissement.....	13
4.2.1.	Section Fonctionnement	13
4.2.2.	Section Investissement	14
4.3.	Budget Eau.....	15
4.3.1.	Section Fonctionnement	15
4.3.2.	Section Investissement	16
4.4.	Budget Régie.....	17
4.4.1.	Section Fonctionnement	17
4.4.2.	Section Investissement	21
5.	Synthèse globale.....	22
5.1.	Participation globale de fonctionnement.....	22
5.2.	Participation globale d'investissement	22
5.3.	Participations des collectivités - issues des CA.....	23
5.4.	État de la dette au 01/01/2024	24

1. Contexte règlementaire

Le Débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue une étape incontournable de la procédure budgétaire dont la tenue a vocation à éclairer le vote des élus et dont l'absence entache d'illégalité la délibération relative à l'adoption du budget primitif.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312- 1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).

Il a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant les informations nécessaires et suffisantes leur permettant d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité et permet donc de définir les grandes orientations du budget.

2. Fonctionnement et organisation budgétaire

Le SMMGB, dont le siège est à Felling, a été créé en février 1975 et regroupe le Conseil départemental du Haut-Rhin et deux communautés de communes, celle de la vallée de Saint Amarin (CCVSA) et celle de la région de Guebwiller (CCRG). Les dernières modifications statutaires en date de septembre 2021 intègrent la substitution de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) au Conseil départemental du Haut-Rhin.

Les statuts stipulent les compétences en aménagement touristique et en organisation du service des remontées mécaniques sur les parties hautes du massif du Markstein Grand-Ballon.

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Le comité syndical est composé de 16 membres :

8 Conseillers d'Alsace désignés en 2021 :

- | | |
|----------------------|--------------------------|
| ▪ Maxime BELTZUNG | ▪ Karine PAGLIARULO |
| ▪ Francis KLEITZ | ▪ Raphael SCHELLENBERGER |
| ▪ Annick LUTENBACHER | ▪ Marie-France VALLAT |
| ▪ Monique MARTIN | ▪ Pierre VOGT |

8 représentants des 2 CC issus des élections municipales et communautaires de 2020 :

Pour la CCVSA :

- Éric ARNOULD
- Cyrille AST
- Jean-Marie GRUNENWALD
- Nadine SPETZ

Pour la CCRG :

- Maud HART
- Philippe HECKY
- Jean-Jacques FISCHER
- Luc MARCK

ORGANISATION BUDGETAIRE

Le fonctionnement financier du SMMGB s'appuie sur un ensemble de 4 budgets :

- Le budget Général, M 57

3 budgets annexes :

- Le budget Eau, M 49
- Le budget Assainissement, M 49
- Le budget Régie, M 4, qui inclut la gestion de la régie des remontées mécaniques du Markstein et du Grand-Ballon, de la luge sur rail et du minigolf du Markstein, mais aussi certains investissements.

Les participations des collectivités membres (la Collectivité Européenne d'Alsace et les Communautés de Communes de la Vallée de Saint-Amarin et de la Région de Guebwiller) sont affectées suivant différents pourcentages à ces 4 budgets, à l'exception des activités commerciales de la régie qui doivent impérativement s'autofinancer.

En matière de fonctionnement, les règles statutaires sont les suivantes :

- Budget Général : 50% pour la CEA et 25% pour chaque Communauté de Communes,
- Budget Eau : 88.80% pour la CEA et 5.60% pour chaque Communauté de Communes,
- Budget Assainissement : 74.60% pour la CEA et 12.70% pour chaque Communauté de Communes.

En matière d'investissements, le SMMGB est en charge de la réalisation des infrastructures nécessaires au développement touristique du massif du Markstein Grand-Ballon et engage les projets sur la base de programmes pluriannuels conventionnés entre les différentes collectivités.

Pour mémoire, le programme des investissements en cours s'appuie sur le schéma directeur de 2010 réactualisé pour la période 2018/21, et sur le schéma de développement du site du Markstein 2022/24 autour des axes suivants :

- Aménagement des espaces et requalification paysagère
- Amélioration des fonctions d'accueil et de services des clientèles
- Diversification des activités de loisirs 4 saisons.

Il est à noter que les participations des communautés de communes ont été plafonnées à 100 000€ par an, fonctionnement et investissement confondus.

Si ce montant n'est pas atteint lors d'un exercice budgétaire, la part non versée peut faire l'objet d'un report sur un budget ultérieur.

3. Résultats de l'exercice 2023

BUDGETS ANNEXES		Résultat cumulé 31/12/2022	Résultat cumulé 31/12/2023
Régie	Fonctionnement	698 719.78 €	874 791.70 € a
	Investissement	- 20 199.67 €	- 50 574.04 €
	Résultat avant RAR	678 520.11 €	824 217.66 €
	RAR investissement		75 780.00 € b
	Résultat après RAR	678 520.11 €	899 997.66 €
Assainissement	Fonctionnement	46 701.08 €	40 266.47 €
	Investissement	255 466.99 €	275 590.05 €
	Résultat	302 168.07 €	315 856.52 €
Eau	Fonctionnement	98 263.43 €	90 482.99 €
	Investissement	73 696.82 €	82 446.15 €
	Résultat	171 960.25 €	172 929.14 €
BUDGET GENERAL	Fonctionnement	167 388.91 €	175 844.28 €
	Investissement	- 864 799.96 €	- 1 284 224.20 €
	Résultat avant RAR	- 697 411.05 €	- 1 108 379.92 €
	RAR investissement	779 312.00 €	1 040 383.38 € c
	Résultat après RAR	81 900.95 €	- 67 996.54 € d
TOTAL 4 BUDGETS avant RAR		455 237.38 €	204 623.40 €
TOTAL 4 BUDGETS après RAR		1 234 549.38 €	1 320 786.78 €

a - PM : Régularisation URSSAF 2019 + 2023 - 53 729€

b - RAR Budget Régie : Déploiement de la fibre bâtiment Fédérale – Mise en conformité des compresseurs - Tapis brosse tk Fédérale - Véhicule service

c - RAR Budget Général : Démolition friches Touristra - Centre technique - Retenue collinaire - Aire de bivouac - Point collecte de déchets - vidéoprotection - AAP Touristra - AMO poste de secours

d - PM : FCTVA 2023 - 400 152€

Concernant le budget Régie, on peut noter que celui-ci est bénéficiaire en fonctionnement, malgré une saison hivernale 2022/2023 courte mais bien complétée grâce au mois de décembre 2023, et est bénéficiaire en investissement avec les RAR.

Les excellents chiffres de la luge sur rail ont permis de préserver les finances de la régie. Ces bénéfices permettront au SMMGB d'absorber de potentiels déficits suite au manque d'activité lié aux mauvaises conditions climatiques et de poursuivre ses projets d'investissements.

Concernant le budget Assainissement (6 usagers), on peut noter que celui est bénéficiaire en fonctionnement et en investissement.

Cela permettra au SMMGB de poursuivre ses projets d'investissement pour améliorer le fonctionnement de la Step qui reste complexe et proposer des modifications dans le traitement des eaux usées afin d'améliorer les résultats.

Concernant le budget Eau (8 usagers), on peut noter que celui est bénéficiaire en fonctionnement et en investissement.

Cela permettra au SMMGB de poursuivre ses projets d'investissement pour améliorer le fonctionnement afin de garantir une qualité de service aux usagers du Markstein et, si cela est décidé, d'absorber la prise en charge de la gestion du réseau eau du Grand-Ballon.

Concernant le budget Général, on peut noter que celui-ci est bénéficiaire en fonctionnement et déficitaire en investissement, cette situation est due aux subventions en attente et à l'avance de TVA des chantiers de démolition des friches Touristra et de la construction du centre technique.

Rappelons que d'importants investissements ont été engagés par le SMMGB, entre autres la démolition des friches Touristra, la construction du centre technique, ainsi que la réhabilitation de la retenue collinaire.

Les résultats globaux de l'exercice 2023 révèlent une situation financière stable, qui reste excédentaire en fonctionnement.

Les résultats d'investissements (budget Général) apparaissent déficitaires, ces déficits s'expliquent par le décalage entre le préfinancement des investissements et le versement des subventions et par l'avance de la TVA sur les investissements sachant que le FCTVA est perçu avec un décalage de 2 ans. Par ailleurs, un dépassement de 275 000€ HT a été constaté sur l'ensemble du projet Touristra (budget global de 3 435 000€ HT). Ce surcoût s'explique par la nécessité de mettre en œuvre des fondations spécifiques avec micropieux (suite aux différentes analyses de sols n'ayant pas permis de trouver le schiste de manière homogène sur le terrain et à des profondeurs très différentes), plus-value micropieux 240 791€ ; par ailleurs, le chemin d'accès a également dû être revu car il ne permettait pas l'accès des camions au chantier, plus-value 33 000€.

Une demande de subvention complémentaire pour le financement de cette plus-value sera transmise aux membres.

4. Orientations budgétaires 2024

Les données des années antérieures à 2024 présentées dans les différents tableaux suivants sont issues des comptes administratifs, donc représentent des données réelles.

Pour rappel, la Régie finance la totalité des salaires du personnel permanent et saisonnier. Afin que les charges soient partagées sur les autres budgets au prorata du temps passé, il est proposé des reversements entre budgets.

Les salaires de quatre employés permanents aux activités transversales (1 technique, 2 administratifs et 1 agent de propreté), ainsi que ceux des pisteurs secouristes sont répartis sur les bases suivantes :

Bases de répartition

Personnel administratif (2 ETP)	
Budget Général	45%
Budget Eau	10%
Budget Assainissement	10%
Budget Régie	35%
Total	100%

Personnel service technique (1 ETP)	
Budget Général	10%
Budget Eau	5%
Budget Assainissement	5%
Budget Régie	80%
Total	100%

Personnel propreté du site (1 ETP)	
Budget Général	90%
Budget Régie	10%
Total	100%

Personnel pisteurs secouristes	
Budget Général	100%
Total	100%

Proposition de transferts vers la Régie, calculée sur la base salariale 2023

Budget Général à Régie	
Service pisteur secouriste	31 750,00 €
Service administratif	56 700,00 €
Service technique	7 750,00 €
Service propreté du site	28 700,00 €
Total	124 900,00 €

Budget Eau à Régie	
Service administratif	12 600,00 €
Service technique	3 875,00 €
Total	16 475,00 €

Budget Assainissement à Régie	
Service administratif	12 600,00 €
Service technique	3 875,00 €
Total	16 475,00 €

Proposition de reversement global à la Régie calculé sur la base salariale 2023

Budget Régie recettes	
Budget Général	124 900,00 €
Budget Eau	16 475,00 €
Budget Assainissement	16 475,00 €
Total	157 850,00 €

AUTRES REVERSEMENTS

Proposition de reversement du budget Assainissement au budget Régie

La station d'épuration étant reliée au réseau électrique du Tremplin 2, un sous compteur a été installé dans la STEP afin de pouvoir reverser la quote-part consommée du budget Assainissement à la Régie.

Budget Assainissement à Régie	
Electricité compteur à 34 434kw	2 848,00 €
Total	2 848,00 €

Proposition de reversement du budget Régie au budget Général

Les statuts de la Régie prévoient un reversement au budget Général du Syndicat Mixte de 21% de son chiffre d'affaires hors taxe, sur les bases suivantes :

- 18% au titre de la compensation du non-versement d'une redevance par un délégataire,
- 3% au titre de la compensation de la taxe communale sur les remontées mécaniques.

Toutefois, différents éléments sont à prendre en compte :

- ✓ Le Syndicat Mixte a la possibilité de réduire par délibération ces versements au terme de saisons d'exploitation difficiles ;
- ✓ La Régie supporte financièrement les frais de fonctionnement de la Maison du Markstein et de l'entretien du site (déneigement, propreté ...) ;
- ✓ Les investissements, prêts et le personnel de la luge sur rail sont intégralement pris en charge par le budget régie.

Frais de fonctionnement pris en charge par la régie	
Assurance	10 000.00
Edf	2 500.00
Chauffage	2 500.00
Carburant	500.00
Petit matériel (tenues pisteurs ...)	1 600.00
Produit hygiène	2 500.00
Entretien dameuse nordique	1 000.00
Maintenance chaudière	2 500.00
Déneigement	16 250.00
Matériel sécurisation des pistes	10 500.00
Total	49 850.00

Compte tenu de ces éléments, nous proposons de :

- Ne pas appliquer de reversement pour ce qui concerne la luge sur rail ;
- Réduire de 49 850€ la redevance sur les remontées mécaniques en compensation de la prise en charge des différents frais de fonctionnement du site et de la Maison du Markstein.

Reversement du budget Régie au budget Général	
21% CA Remontées mécaniques 469 504€	98 595.00 €
18% CA Luge sur rail 328 855€	0€
Total	98 595.00 €
Déduction frais fonctionnement site et Maison du Markstein	49 850,00 €
Total	48 745.00 €

4.1. Budget Général

4.1.1. Section Fonctionnement

4.1.1.1. Dépenses

Frais généraux

Les prévisions du chapitre 011 (à savoir les frais généraux) pour 2024 se chiffrent à 58 634€. Une augmentation est prévue pour compenser l'inflation et la hausse du coût des fluides.

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
52 256 €	40 275 €	40 799 €	54 867 €	46 436 €	52 328 €	58 634 €

Frais de personnel

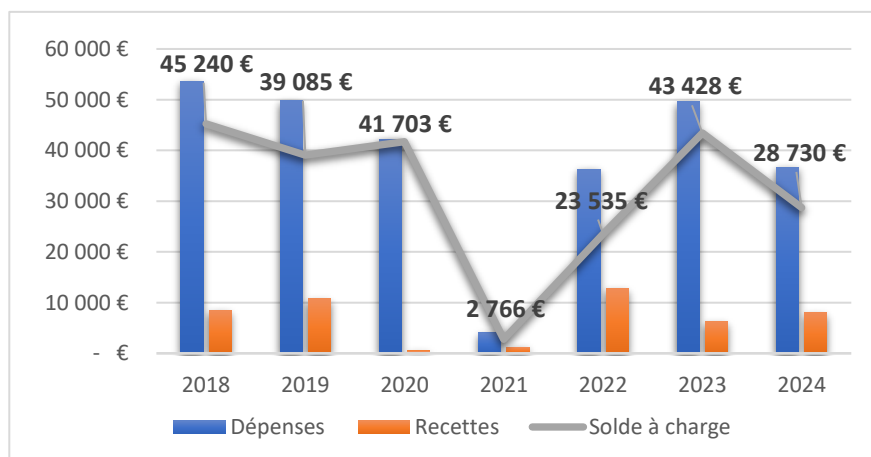
Les prévisions du chapitre 012 (à savoir les frais de personnel) se chiffrent à 127 400€, sont compris les charges de personnel des transferts inter-budgets (124 900€), ainsi que le personnel d'entretien du siège de Fellingring.

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
28 651 €	102 580 €	99 106 €	26 522 €	76 629 €	126 823 €	127 400 €

Secours

Dès l'ouverture du domaine skiable (nordique et/ou alpin) la présence des pisteurs secouristes est obligatoire pour garantir la sécurité des usagers. Leur présence ainsi que le matériel spécifique pour porter assistance aux victimes sont à la charge du Budget Général. Les recettes sont issues des secours sur domaine skiable qui sont facturés aux victimes ou à leur assurance.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses	53 640 €	49 835 €	42 203 €	4 016 €	36 285 €	49 678 €	36 730 €
Recettes	8 400 €	10 750 €	500 €	1 250 €	12 750 €	6 250 €	8 000 €
Solde à charge	45 240 €	39 085 €	41 703 €	2 766 €	23 535 €	43 428 €	28 730 €



Les dépenses en secours englobent à la fois les frais généraux (oxygène, matériel) et les frais de personnel 2023 (pisteurs secouristes).

Ces dépenses sont reprises de manière exhaustive et en décalage d'une année (pour les rémunérations des pisteurs).

Pour 2024, elles comprennent les salaires 2023 des pisteurs à 31 730€, l'oxygène, ainsi que du matériel divers pour 5 000€.

Frais financiers

La ligne de trésorerie est actuellement ouverte à hauteur de 1 000 000€ afin de préfinancer les travaux de démolition des friches Touristra et les travaux du centre technique avant le versement des différentes subventions.

A ce jour, 400 000€ sont débloqués, le temps de percevoir les subventions ainsi que le FCTVA.

Il convient de prévoir 10 000€ de frais financiers en 2024.

BUDGET	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Général	583 €	- €	- €	990 €	4 665 €	2 877 €	10 000 €

4.1.1.2. Recettes

Participations statutaires

Budget Général : 50% pour la CEA et 25% pour chaque Communauté de Communes :

Participations statutaires 2024	CEA	CCVSA	CCRG	TOTAL
Général	130 000 €	65 000 €	65 000 €	260 000 €

Autres recettes

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Location ESF	427 €	880 €	410 €	580 €	880 €	840 €	500 €
Secours	8 400 €	10 750 €	500 €	1 250 €	12 750 €	6 250 €	8 000 €
Participation SCMR	- €	- €	- €	7 180 €	6 225 €	3 491 €	0 €
Participation Budget Régie	- €	- €	- €	- €	46 635 €	43 127 €	48 745 €
Total	8 827 €	11 630 €	910 €	9 010 €	66 490 €	53 708 €	57 245 €

4.1.2. Section Investissement

Convention d'investissement 2022 (dossier en cours)

- Réfection de la retenue collinaire du Markstein : 236 400€ TTC

Convention d'investissement 2023 (dossiers en cours)

- Construction d'un centre technique : 1 500 000€ TTC
- Construction d'une plateforme de collecte de déchets : 171 000€ TTC
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un appel à projet (Touristra) : 21 500€ TTC
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration du poste de secours : 16 200€ TTC
- Assistance à maîtrise d'ouvrage maison du nordique : 16 200€ TTC
- Remplacement du chalet du Parc nordique : 18 000€ TTC
- Citerne hangar nordique + rangement : 12 000€ TTC
- Etude harmonisation signalétique (participation étude ADPSF) : 2 500€ TTC
- Signalétique fond et circuits raquettes au Markstein Grand-Ballon : 6 000€ TTC

Projets d'investissements 2024

- Signalétique Markstein Grand-Ballon : 100 000€ HT
- Etude de faisabilité pour l'enneigement des domaines alpin et fond : 30 000€ HT

L'engagement de ces nouveaux investissements fera l'objet d'une convention de financement avec les différents partenaires sous réserve d'un plan de financement consolidé et validé par le comité syndical.

4.2. Budget Assainissement

4.2.1. Section Fonctionnement

4.2.1.1. Dépenses

Frais généraux

Les prévisions du chapitre 011 (à savoir les frais généraux) pour 2024 se chiffrent à 70 541€ dont la sous-traitance par CALEO pour 2024 (39 000€ HT environ).

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
17 528 €	13 750 €	16 342 €	8 159 €	20 639 €	60 324 €	70 541 €

Frais de personnel

Les prévisions du chapitre 012 (à savoir les frais de personnel) se chiffrent à 16 475€.

Sont compris les 16 475€ de charges de personnel, issus des transferts inter-budgets. Les charges de personnel sont prévues à la baisse, le personnel du SMMGB est nettement moins sollicité depuis la prise d'exploitation par Caléo.

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
17 443 €	35 844 €	34 654 €	10 874 €	45 382 €	27 996 €	16 475 €

4.2.1.2. Recettes

Participations statutaires

Budget Assainissement : 74.60% pour la CEA et 12.70% pour chaque Communauté de Communes

Participations statutaires 2024	CEA	CCVSA	CCRG	TOTAL
Assainissement	65 620 €	11 171 €	11 171 €	87 962 €

Contribution à l'assainissement (6 usagers)

L'évolution des recettes assainissement varie en fonction de l'activité sur le site.

La prévision pour 2024 est de 7 500€.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Assainissement	5 053 €	5 228 €	3 153 €	2 986 €	4 978 €	7 783 €	7 500 €
Total	5 053 €	5 228 €	3 153 €	2 986 €	4 978 €	7 783 €	7 500 €

4.2.2. Section Investissement

Avec le changement d'exploitant depuis le 1^{er} janvier 2023, les services de CALEO, du SATESE et du SMMGB travaillent en collaboration et étudient le système d'exploitation de la station d'épuration du Markstein qui ne donne pas entièrement satisfaction, l'objectif étant d'améliorer les modalités de fonctionnement.

Les investissements seront déterminés en fonction des résultats de ces études.

Les projets suivants sont à l'étude :

- Fiabilisation et développement du système de filtration (étude en cours)
- Suppression de l'électro flocculation (étude en cours)
- Curage si nécessaire du bassin d'infiltration

L'engagement de ces investissements pourra se faire par autofinancement sur le budget Assainissement dans la limite des crédits disponibles, ou être intégré à une convention de financement, sous réserve d'un plan de financement consolidé et validé par le comité syndical.

4.3. Budget Eau

4.3.1. Section Fonctionnement

4.3.1.1. Dépenses

Frais généraux

Les prévisions du chapitre 011 (à savoir les frais généraux) pour 2024 se chiffrent à 50 000€ dont la sous-traitance par CALEO pour 2024 (15 000€ HT environ).

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
17 042 €	23 869 €	14 744 €	12 174 €	3 007 €	47 698 €	50 000 €

Frais de personnel

Les prévisions du chapitre 012 (à savoir les frais de personnel) se chiffrent à 16 475€ représentant les charges de personnel issues des transferts inter-budgets.

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
0 €	16 900 €	27 850 €	0 €	29 165 €	25 730 €	16 475 €

4.3.1.2. Recettes

Participations statutaires

Budget Eau : 88.80% pour la CEA et 5.60% pour chaque Communauté de Communes

Participations statutaires 2024	CEA	CCVSA	CCRG	TOTAL
Eau	53 280 €	3 360 €	3 360 €	60 000 €

Vente d'eau (8 usagers)

L'évolution des ventes d'eau varie en fonction de l'activité sur le site.
La prévision de recettes pour 2024 est de 10 000€.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Vente Eau	8 984 €	8 284 €	4 532 €	4 587 €	10 302 €	14 397 €	10 000 €
Total	8 984 €	8 284 €	4 532 €	4 587 €	10 302 €	14 397 €	10 000 €

4.3.2. Section Investissement

Différents projets sont à l'étude en lien avec la société CALEO, avec laquelle le SMMGB a signé un contrat pour l'exploitation des installations d'eau potable du Markstein.

Markstein

- Mise en conformité du trou d'homme au réservoir, avec la mise en place de murs de soutènement et d'une porte d'accès sécurisée : 35 000€ HT
- Réhabilitation purge Chalet Magendie : 3 000€ HT
- Remplacement du mécanisme de la vanne Guillotine : 2 000€ HT
- Evolution technique de l'automate Sofrel : 1 600€ HT
- Remplacement du compteur de départ AEP plus tuyauterie : 15 000€ HT
- Remplacement et mise en conformité des compteurs d'eau interrogeables à distance, Speck et Point Bar, programme pluriannuel débuté en 2019 : 5 000€ HT

- *Mise en peinture des filtres de la station de pompage (oxydés) : 15 000€ HT*
- *Raccordement électrique au réservoir + pose d'une armoire électrique + automate de télégestion : 15 000€ HT*
- *Remplacement de poteau incendie et de bouches à clé, programme pluriannuel débuté en 2018, budget prévisionnel 5 000€ HT (Bellevue)*

Grand-Ballon (dans la perspective d'une reprise de l'AEP)

- Frais d'étude pour la création d'une DUP et étude de faisabilité 50 000€ HT
- Travaux de réhabilitation du réseau eau du Grand-Ballon : selon étude de faisabilité

L'engagement de ces investissements pourra se faire par autofinancement sur le budget Eau dans la limite des crédits disponibles, ou être intégré à une convention de financement, sous réserve d'un plan de financement consolidé et validé par le comité syndical.

4.4. Budget Régie

4.4.1. Section Fonctionnement

4.4.1.1. Dépenses

Frais généraux

Les prévisions du chapitre 011 (à savoir les frais généraux) se chiffrent à 365 000€ pour 2024. Sont compris dans les frais généraux, la redevance du délégataire au budget Général, soit 48 745€ (pm en 2022 : 43 127€).

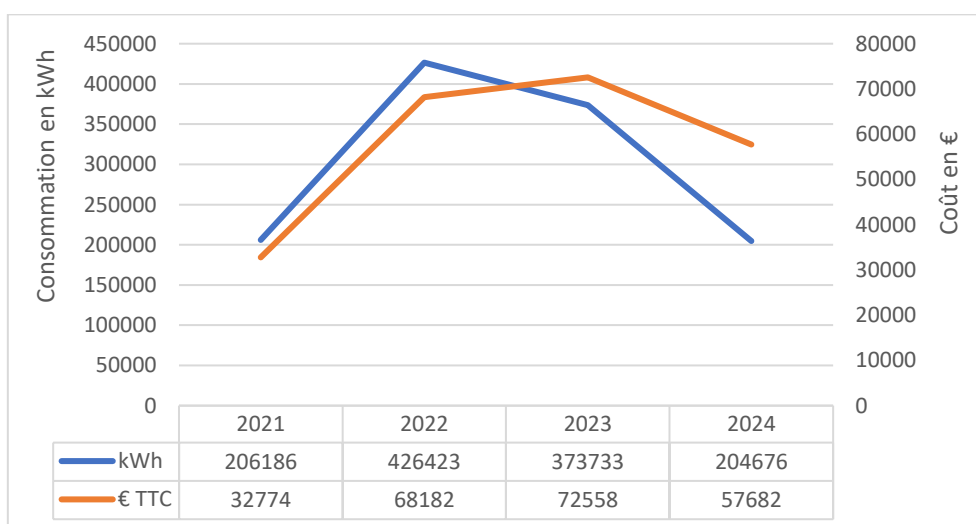
La production de neige de culture a été conséquente cet hiver, les frais d'électricité seront importants, il convient donc de prévoir une augmentation des dépenses de fluides.

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
304 046 €	292 735 €	214 657 €	243 641 €	361 529 €	324 015 €	365 000 €

Les principaux postes de dépenses prévus sur 2024 :

- Électricité : **80 000€**
- Entretiens et réparations : **40 000€**
- Fourniture d'entretien et petits équipements : **62 000€**
- Assurances : **31 000€**
- Déneigement : **21 800€**
- Carburants : **20 000€**
- Redevance délégataire : **48 745€**

Consommation globale d'électricité



* au 22 février 2024

Frais de personnel

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Régie	473 337 €	465 925 €	369 057 €	413 043 €	553 877 €	496 627 €	590 000 €
Permanent	291 543 €	293 408 €	303 842 €	310 849 €	356 105 €	333 276 €	
Saisonnier	181 794 €	172 517 €	65 215 €	102 195 €	197 772 €	163 351 €	
Permanent %	61.59%	62.97%	82.33%	75.26%	64.29%	67.11%	
Saisonnier %	38.41%	37.03%	17.67%	24.74%	35.71%	32.89%	

Détail des effectifs de la régie :

Personnel d'exploitation

- **5 permanents à temps plein :**
 - Chef d'exploitation
 - Adjoint technique au chef d'exploitation
 - Responsable maintenance
 - Technicien administratif
 - Agent de service
- 1 apprenti BTS Maintenance des systèmes
- 5 saisonniers 35h et 6 saisonniers à temps partiel durant la saison hivernale
- 2 saisonniers 35h durant la saison estivale

Personnel administratif

- **2 permanents :**
 - Responsable administratif et financier
 - Chargé de mission aménagement et développement touristique

A noter :

De façon générale, la polyvalence, l'investissement et l'implication du personnel permettent de réaliser de substantielles économies. La réactivité et l'agilité du système d'exploitation mis en place par les équipes permettent de s'adapter rapidement aux conditions météo instables, sans que cela ne pénalise les finances, et tout en faisant bénéficier la clientèle de la meilleure prestation possible.

Frais financiers

Les frais financiers sur le budget Régie correspondent aux intérêts des deux prêts encore en cours (page 23). Il convient donc de budgéter 18 480€ pour les annuités 2024.

BUDGET	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Régie	27 825 €	26 391 €	24 910 €	23 380 €	21 798 €	20 164 €	18 480 €

En désaccord avec l'URSSAF quant à l'application de la réduction générale et de la baisse des charges patronales applicables aux SPIC.

Baisse des charges de personnel en 2023 suite à l'application de la RG pour 2019 et 2023, valeur 53 729€.

Concernant 2020, 2021 et 2022, ces trois années sont en cours de contrôle, en attente d'une décision de l'URSSAF, valeur 66 987€.

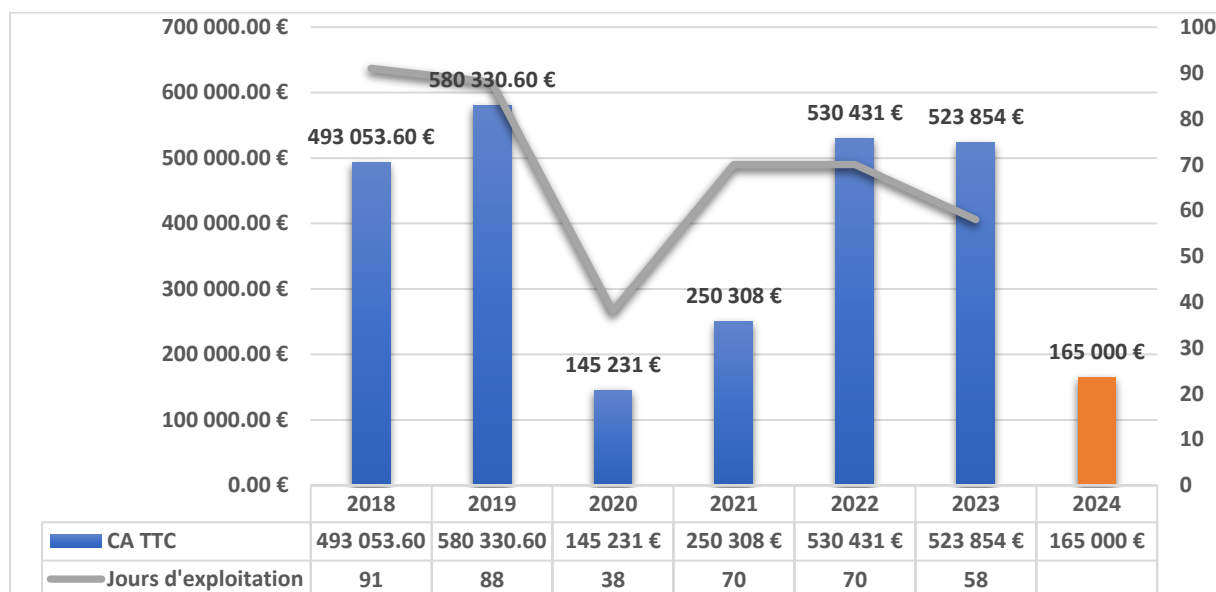
La RG 2019, 2023 et 2024 sera provisionnée en 2024.

4.4.1.2. Recettes

Remontées mécaniques du Markstein

Le chiffre d'affaires TTC sur l'année civile en 2023 est de 523 385€ pour 58 jours d'exploitation (janvier, février, mars saison 2022/23, puis décembre saison 2023/24).

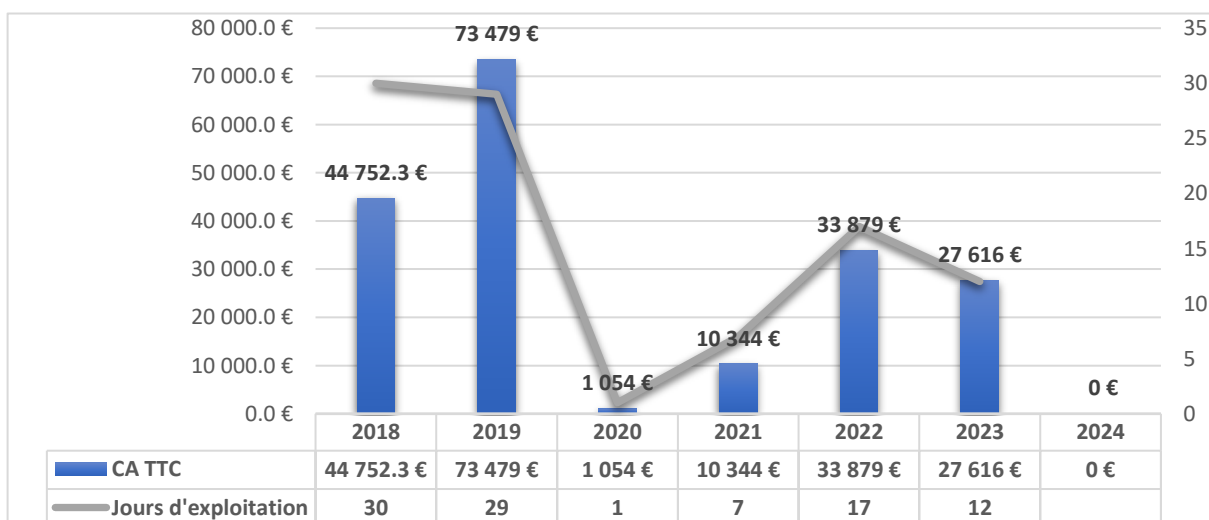
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CA TTC	493 053.60 €	580 330.60 €	145 231 €	250 308 €	530 431 €	523 385 €	165 000 €
Jours d'exploitation	91	88	38	70	70	58	



Remontées mécaniques du Grand-Ballon

Durant l'année civile 2023, il y a eu 12 jours d'exploitation au Grand-Ballon.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CA TTC	44 752.30 €	73 479 €	1 054 €	10 344 €	33 879 €	27 616 €	0 €
Jours d'exploitation	30	29	1	7	17	12	



Luge sur rail du Markstein

Malgré des conditions météorologiques moins favorables qu'en 2022, la luge sur rail a de nouveau bénéficié d'une fréquentation importante.

2022 reste toujours l'année record de référence avec un CA de 396 047€, suivie de près par 2023 avec un CA de 394 627€.

CA TTC	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Janvier	-	2 570 €	8 365 €	-	-	3 069 €	
Février	-	-	7 934 €	3 000 €	-	11 014 €	
Mars	-	-	-	13 927 €	-	1 517 €	
Avril	11 653 €	9 602 €	-	3 094 €	25 669 €	22 887 €	
Mai	27 933 €	10 272 €	15 523 €	24 345 €	31 820 €	36 471 €	
Juin	14 515 €	26 110 €	23 608 €	19 495 €	24 486 €	26 592 €	
Juillet	73 763 €	69 319 €	114 631 €	91 546 €	109 393 €	93 406 €	
Août	103 007 €	107 048 €	141 937 €	120 533 €	146 987 €	137 770 €	
Septembre	21 971 €	18 486 €	22 740 €	23 955 €	13 023 €	34 675 €	
Octobre	16 661 €	15 070 €	13 246 €	26 075 €	27 481 €	21 310 €	
Novembre	3 012 €	3 167 €	-	4 883 €	12 218 €	179 €	
Décembre	5 406 €	5 573 €	1 499 €	-	4 972 €	5 739 €	
TOTAL TTC	277 920 €	267 217 €	349 482 €	330 852 €	396 047 €	394 627 €	360 000 €

Pour 2024, un prévisionnel de 300 000€ HT a été budgété, soit un CA TTC de 360 000€.

NB : Rappelons que l'exploitation hivernale de la luge (avec neige) est compromise en raison de la hauteur des rails limitée à 80 cm (obligation environnementale imposée par le DREAL).

Chiffre d'affaires TTC toutes activités confondues

	2018	2019	2020	2021	2021	2023	2024
RM Markstein	493 054 €	580 331 €	145 231 €	250 308 €	530 431 €	523 385 €	165 000 €
RM Grand-Ballon	44 752 €	73 479 €	1 054 €	10 344 €	33 879 €	27 616 €	0 €
RM Luge sur rail	277 920 €	267 217 €	349 482 €	330 852 €	396 047 €	394 627 €	360 000 €
TOTAL TTC	815 726 €	921 026 €	495 767 €	591 504 €	960 356 €	945 628 €	525 000 €

Participation prévisionnelle des membres

Cette participation concerne les investissements courants et les participations au déneigement.

Participations statutaires 2024	CEA	CCVSA	CCRG	TOTAL
RÉGIE – Investissements courants + déneigement	15 000 €	5 000 €	5 000 €	25 000 €

4.4.2. Section Investissement

En concertation avec l'équipe de techniciens sur site, plusieurs projets sont à l'étude pour les investissements à réaliser :

Convention d'investissement 2023 (dossiers en cours)

- Remplacement portes sectionnelles bâtiment Fédérale : 12 000€ HT (printemps 2024)
- Remplacement Chalet de la Combe Grand-Ballon : 10 000€ HT

Projets 2024

- Outillage centre technique : 5 000€ HT
- Mobilier centre technique : 15 000€ HT
- Révision intégrale du Manitou : 10 000€ HT
- Achat d'un godet pour dameuse : 12 000€ HT
- Elagage aux abords des remontées mécaniques : 15 000€ HT
- Réfection des attaches T2 : 6 000€ HT
- Enrochement pourtour gare T1 : 12 500€ HT
- Consolidation du système d'enneigreur T1 : 15 000€ HT
- Rajout 2 regards et enneigeurs montée Fédérale : 35 000€ HT
- Matériel de cuisine et caisse (Bar Fédérale + Bar-Bichette) : 30 000€ HT
- Licence III : 9 500€ HT
- Drone et PC pour communication : 4 000€ HT
- Actions de promotion et réactualisation du site internet : 25 000€ HT
- Fermeture avec volet du point de vente de la Maison du Markstein : 5 000€ HT

L'engagement de ces investissements pourra se faire par autofinancement sur le budget Régie dans la limite des crédits disponibles, ou être intégré à une convention de financement sous réserve d'un plan de financement consolidé et validé par le comité syndical.

5. Synthèse globale

5.1. Participation globale de fonctionnement

Participations statutaires 2024	CEA	CCVSA	CCRG	TOTAL
Général	130 000 €	65 000 €	65 000 €	260 000 €
Eau	53 280 €	3 360 €	3 360 €	60 000 €
Assainissement	65 620 €	11 171 €	11 171 €	87 962 €
SOUS TOTAL	248 900 €	79 531 €	79 531 €	407 962 €
Régie (Investissements courants + Déneigement)	15 000 €	5 000 €	5 000 €	25 000 €
TOTAL	263 900 €	84 531 €	84 531 €	432 962 €

5.2. Participation globale d'investissement

Subventions d'investissement 2024	Montant
CEA	250 000 €
CCRG	15 469 €
CCVSA	15 469 €
Total Général	280 938 €

5.3. Participations des collectivités - issues des CA

PARTICIPATIONS REELLES	2018			2019			2020		
	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
CD68 puis CEA	248 900 €	174 759 €	423 659 €	248 900 €	296 582 €	545 482 €	364 650 €*	262 487 €	627 137 €
Com. de Communes de la Vallée de Saint-Amarin	71 768 €	31 473 €	103 241 €	71 768 €	43 284 €	115 052 €	71 768 €	42 510 €	114 278 €
Com. de Communes de la Région de Guebwiller	71 768 €	32 484 €	104 252 €	71 768 €	43 284 €	115 052 €	71 768 €	42 510 €	114 278 €
Conseil Départemental 68 (déneigement)	5 587 €	- €	5 587 €	5 695 €	- €	5 695 €	7 248 €	- €	7 248 €
Agence de l'eau	- €	44 900 €	44 900 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL	398 023 €	283 617 €	681 640 €	398 131 €	383 151 €	781 282 €	515 434 €	347 506 €	862 940 €
PARTICIPATIONS REELLES	2021			2022			2023		
	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
CeA	354 533 €*	247 749 €	602 282 €	248 900 €	605 704 €	854 604 €	256 550 €	302 596 €	559 146 €
Com. de Communes de la Vallée de Saint-Amarin	79 531 €	24 464 €	103 995 €	79 531 €	26 966 €	106 497 €	83 361 €	23 444 €	106 805 €
Com. de Communes de la Région de Guebwiller	79 531 €	24 464 €	103 995 €	79 531 €	26 966 €	106 497 €	83 361 €	23 444 €	106 805 €
CeA (déneigement)	4 904 €	- €	4 904 €	5 189 €	- €	5 189 €	6 476 €	- €	6 476 €
CeA (sub job été)	4 000 €	- €	4 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL	522 499 €	296 677 €	819 176 €	433 151 €	644 825 €	1 072 787 €	429 748 €	644 825 €	779 232 €

* Aides exceptionnelles CEA mauvais hiver et pandémie

5.4. État de la dette au 01/01/2024

RECAPITULATIF PAR ETABLISSEMENT PRETEUR	Capital emprunté	Capital restant dû au 1er janvier	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont		Fin de contrat
				Intérêts	Capital	
CAISSE D'EPARGNE - 2014 Luge sur rail Markstein	800 000 €	462 823 €	56 735 €	16 526 €	40 209 €	31/12/2028
CCM SAINT AMARIN - 2017 Travaux et achat de terrain	400 000 €	304 999 €	28 537 €	1 950 €	26 587 €	31/01/2032
TOTAL	1 200 000 €	767 822 €	85 272 €	18 476 €	66 796 €	
LIGNE DE TRESORERIE	1 000 000 €	1 000 000 €				déc. 2016 à 2024
TOTAL GENERAL	2 200 000 €	1 767 822 €	85 272 €	18 476 €	66 796 €	